



# Renseignement

# Contre la loi, Tarnac sort du bois

Plusieurs militants du village corrézien étaient à Limoges mardi pour dénoncer le texte visant à accroître la surveillance. Une occasion, pour eux, de dénoncer un acharnement judiciaire à leur égard.

Par **JULIE CARNIS**  
(à Limoges), **QUENTIN GIRARD** et **WILLY LE DEVIN**

Ils voulaient vivre anonymes aux confins du plateau de Millevaches, à Tarnac ; labourer cette terre militante, historiquement ancrée à gauche, et réinventer la solidarité dans un territoire laissé pour compte. Mais avec l'explosion de « l'affaire » en 2008, les militants de Tarnac sont devenus des symboles des dérives et de l'emballement judiciaire-politico-médiatique de l'antiterrorisme. Puisque leur parole est entendue désormais, trois des mis en cause sont descendus mardi soir de leur montagne corrézienne à l'invitation d'un collectif d'associations de défense des droits de l'homme et de partis de gauche, pour alerter l'opinion sur la loi renseignement. Pour eux, l'affaire Tarnac illustre les possibles dérives de cette loi. Dans une modeste salle municipale de Limoges, les « terroristes », simples et abordables, sont armés d'un rétroprojecteur. Il y a Antoine, ami des mis en cause, qui colle des affiches annonçant le rassemblement parisien de dimanche – « Occupy DGSJ » –, un sit-in devant les locaux des services intérieurs à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

« Bras d'honneur ». Sur un coin de table, la silhouette longiligne de Benjamin Rosoux, longtemps présenté comme l'un des plus proches de Julien Coupat, la figure intellectuelle du groupe. Jean gris, chemise à carreaux et bretelles, le gentleman farmer se veut pédagogue. La voix est douce, le débit calme, les yeux visés sur son interlocuteur, et les mots choisis avec soin. « Il y a une dérive qui s'opère, à la faveur d'un formidable effet d'opportunité. Le contexte des événements de janvier a provoqué un état de sidération, une brèche qui ouvre la voie à tout un pack de lois antisociales dont pas une ne serait passée sous Nicolas Sarkozy sans provoquer d'immenses manifestations », explique Benjamin Rosoux. Le 5 mai, les députés votaient en

procédure accélérée la loi renseignement, ceint de l'auréole de l'union sacrée post-Charlie. Quarante-huit heures plus tard, le parquet de Paris diffusait opportunément dans la presse un long réquisitoire dans lequel il demandait le renvoi en correctionnelle de huit membres du groupe de Tarnac. Plus qu'une coïncidence, « un bras d'honneur », pour Benjamin Rosoux. « Un symbole fort, même », puisque la loi renseignement légitimerait, selon lui, toutes les pratiques employées par les espions contre Tarnac. A mi-chemin entre un album des Pieds nickelés et un roman d'Orwell, leur témoignage, renforcé par l'analyse de Simone Gaboriau, ancienne présidente du Syndicat de la magistrature et présente ce mardi soir sur l'estrade, a provoqué les rires, souvent jaunes, d'une assemblée de 120 personnes médusées.

« C'est parce que cette loi est particulièrement floue qu'il est impératif de chercher la réalité derrière les mots : où sont les valeurs de la République ? » lâche Simone Gaboriau. La magis-

## RÉCIT

trate est formelle, « ce texte défendu par beaucoup de nos élus porte en lui un risque de surveillance des masses injustifiée. Les habitants de ce pays sont des citoyens et non des sujets. On voudrait nous faire croire que leur surveillance relève de la souveraineté du politique. La réponse est non et ce n'est pas une injure que de dire cela ».

Fustigeant une loi sans imagination, elle rappelle qu'« aux Etats-Unis, cela a rendu possible la surveillance de 70 000 Américains qui n'avaient rien à se reprocher ». Justement, dans le dossier Tarnac, c'est 70 % de charges portées par des sources anonymes. « Nous ne pourrions jamais y être confrontés pour nous défendre », reprend, amer, Benjamin Rosoux. Dans une note très politique à fin de non-lieu rédigée il y a quelques jours, leurs avocats, William Bourdon et Marie Dosé, étreillent d'abord le réquisitoire du parquet : « Un malheureux florilège de sophismes, de syllogismes, d'affirmations d'autorité. Il est finalement l'aveu ultime de l'impuissance du parquet à articuler le

moindre commencement de preuve de la suffisance des charges, après sept années d'une construction intellectuelle acharnée ». Ensuite, c'est l'instruction, longtemps menée par le juge Thierry Fragnoli, qui est fusillée. Restée sourde à de nombreuses demandes d'acte exigées par la défense, entachée de procès-verbaux dont elle conteste la véracité, elle repose, de surcroît, sur « un unique témoin à charge », dont les dépositions n'ont cessé de varier. Il s'agit de Jean-Hugues Bourgeois, un chevrier, mis en examen dans une autre affaire pour s'être lui-même envoyé des lettres de menaces de mort... Un temps, Bourgeois a laissé entendre que ses dépositions contre Julien Coupat – « Il faut peu de cas de la vie humaine » – avaient été obtenues après des pressions exercées par les policiers de la sous-direction antiterroriste (Sdat). « Ce qui est finalement le plus clairement reproché à nos clients, c'est de s'être défendu et de continuer à le faire alors que tous les moyens ont été mis en œuvre pour les empêcher », concluent Bourdon et Dosé.

**Légende.** En effet, il aura fallu plusieurs années aux mis en cause pour obtenir la levée du secret d'Etat sur certains documents quand il avait suffi d'une procédure de douze heures pour autoriser la mise à nu de la vie de tout leur village. « Nous avons dû porter plainte pour écoute illégale et c'est ainsi que la police s'est retrouvée à enquêter sur la police », poursuit Benjamin

**« Les événements de janvier ont provoqué [...] une brèche qui ouvre la voie à tout un pack de lois antisociales, dont pas une ne serait passée sous Nicolas Sarkozy. »**

**BENJAMIN ROSOUX**  
Proche de Julien Coupat

Rosoux. Dans la salle, banquiers, avocats, psychiatres, travailleurs sociaux, enseignants, sociologues – qui sait, agents du renseignement –, écoutent religieusement. Par un réflexe d'autocensure, le public réserve ses questions les plus subversives aux discussions informelles qui suivront.

Avec cet exercice de pédagogie militante, les Tarnac, longtemps silencieux, voire invisibles, ont décidé de sortir du bois. Pour la première fois, certains ont répondu à visage découvert aux allégations du parquet. Interviewé de Julien Coupat sur *France Inter* et dans le *Nouvel Obs*, portrait de Mathieu Burnel dans *Libération*. Le 8 juin, ils ont même envoyé un document de 35 pages à la juge d'instruction Jeanne Duye, à lire en intégralité sur *Libération.fr*. Dans ce texte, qui restera confus pour les non initiés, dix membres du groupe de Tarnac expliquent que contre « la fiction » de l'enquête, ils souhaitent raconter « le roman vrai, quoiqu'inévitablement lacunaire, de l'affaire de Tarnac ».

Dans les premiers chapitres, ils écrivent leur légende personnelle : passage illégal de frontière entre les Etats-Unis et le Canada pour lutter contre le tout renseignement ; sublimation de leur rôle de situationnistes les plus intelligents de Paris à la fin des années 90. Puis, ils règlent leur compte avec les services secrets français et britanniques, la justice et les dénonciateurs anonymes. Les derniers chapitres, où ils mettent en avant de manière plus méthodique les contradictions et errements de l'enquête, sont les plus intéressants.

« Sorcellerie ». Dès sa première comparaison avec le magistrat instructeur, Julien Coupat avait estimé que « l'antiterrorisme est la forme moderne du procès en sorcellerie ». Le document se termine ainsi par une analogie entre antiterrorisme et inquisition, avec une prose qui rappelle celle du Comité invisible. Dans ce qui est le meilleur résumé de la manière dont ils perçoivent leur situation actuelle, les auteurs estiment « qu'il y a eu en Europe, du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, une incompréhensible « épidémie de sorcellerie » exactement comme nous sommes contemporains d'une épidémie mondiale de « terrorisme ». Le statut de suspect est comme un sort jeté, dont il est extrêmement malaisé de se départir. Si vous ne faites rien, vous consentez à votre propre écrasement. Si vous vous défendez, vous avez l'air coupable, puisque vous vous défendez ».

Et de terminer, bravaches : « Face à cette coalition formidable, faite de mensonges et de contre-feux, de fuites et de pirouettes, nous devons juridiquement nous incliner : si l'adhésion aux écrits du Comité Invisible est constitutive d'une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, alors nous admettons, collectivement et le cœur léger, une telle culpabilité. Nous la réclamons même. » Désormais, pour eux, une seule tactique : « Il faut donc attaquer résolument. » Et du coup rompre le silence. ◀

Mardi à Limoges, en présence d'un des mis en examen, Benjamin Rosoux (de dos, à droite). PHOTO DR

Madame la Juge,

Le parquet aura donc eu presque un an pour produire un torchon. Ce qui se présente comme un réquisitoire n'est qu'un tissu d'inexactitudes opportunes, d'insinuations malveillantes, de psychologie de comptoir, d'oublis volontaires, de grossiers parallogismes enrichis d'inventions pures et simples. Il nous aurait plu de répondre à des charges avérées, à une argumentation serrée, à des démonstrations impeccables ; ce ne sera pas pour cette fois. Il faut dire que, les éléments à charge étant dans cette procédure à peu près inexistant, le parquet s'est trouvé con-

Extrait du texte envoyé par le groupe de Tarnac à la juge d'instruction qui dénonce les contradictions de l'enquête contre eux.